

1) Ouverture de la séance

Monsieur Philippe LETY souhaite la bienvenue aux participants.

Cette CLI sera l'occasion de vous présenter quelques photos prises lors de la visite à Soulaines pour laquelle certains membres ont participé et pourront nous restituer leur centre d'intérêt.

En terme de communication et de transparence, la CLI a créé une page Web, les membres y auront accès au niveau du site internet du Conseil Général de façon à répondre au mieux aux interrogations de la population et communiquer au mieux l'information bien évidemment.

Monsieur Philippe LETY souhaite aux uns et aux autres une bonne CLI avec au centre de nos préoccupations la transparence et la clarté. Il invite les participants à faire un petit tour de table.

Monsieur Philippe LETY passe la parole au représentant de la société SOMANU.

Comme l'année précédente, Monsieur Philippe LETY invite Madame Marie-Laure FITAMANT à présenter l'activité de la SOMANU d'une manière globale.

2) Présentation du bilan d'activités de la Somanu

Madame Marie-Laure FITAMANT présente l'activité de la société ainsi que le bilan d'exploitation de l'année 2010 jusqu'à juin 2011 et Monsieur Denis GIRAUD interviendra sur le périmètre sûreté, sécurité et environnement.

La SOMANU est une Installation Nucléaire de Base autorisée par décret. L'ASN peut suspendre ou arrêter son activité en fonction des risques que pourrait engendrer l'installation.

Dans sa présentation, Madame Marie-Laure FITAMANT différencie le « chaud » du « froid » : le chaud c'est du nucléaire, le froid du traditionnel classique.

➤ Madame Marie-Laure FITAMANT présente l'installation

L'atelier se situe au centre de la zone INB dans laquelle rentrent des équipements venant des centrales nucléaires notamment. Les bâtiments d'entreposage chaud permettent d'alimenter en équipements les ateliers ou alors d'entreposer des équipements susceptibles d'être amenés sur site. Une dalle (en zone surveillée) permet également d'entreposer des équipements prêts à être expédiés ou envoyés vers l'atelier. Un bâtiment « transit » permet de faire des contrôles ultimes avec le départ du site.

Sont également repris sur le plan un bâtiment d'entreposage froid et un bâtiment administratif avec les bureaux.

➤ *Vue aérienne de l'installation*

L'environnement a évolué avec la création d'un parking pour les salariés côté MCA et le centre d'essais exploité par AREVA JSPM, quelques photos illustrent l'activité : l'atelier avec un rotor de moteur ou une machine outil entourée par un confinement modulaire à savoir des portes qui isolent l'équipement du reste de l'installation en cas d'intervention des salariés.

L'atelier d'entreposage n° 2 (BEC 2) où se trouvent des conteneurs. Le bâtiment transit a été construit l'année dernière.

L'atelier est destiné à la maintenance de matériel ou d'outillage réalisée par les équipes de la SOMANU ou d'experts propriétaires des matériels maintenus dans l'atelier.

Dès lors qu'ils appartiennent à des clients, la SOMANU met à leur disposition des surfaces de l'atelier.

La SOMANU assure les dispositions requises pour travailler en toute sécurité dans un atelier nucléaire.

Le client doit décrire les interventions qu'il va effectuer avant la mise à disposition de surface.

Autre point, l'entreposage des équipements chauds en attente pour un travail dans l'atelier, ou pour une expédition sur site ; la SOMANU propose également l'organisation de transport de ces équipements. La SOMANU ne dispose pas de flotte de transport mais fait appel à des spécialistes en matière de transport.

➤ *Présentation de la boucle primaire d'un réacteur nucléaire*

Madame FITAMANT souhaite faire un zoom sur la maintenance de matériels sur boucle primaire de sites nucléaires. Est présenté un groupe motopompe primaire qui sert à la circulation de l'eau primaire dans le réacteur nucléaire. Cette pièce est un des composants sur lequel on intervient dans l'atelier.

On travaille à la SOMANU sur des petits équipements, des sondes mais sur également plus gros équipements. On distingue la partie moteur de la partie pompe.

Les pompes nécessitent une décontamination pour permettre aux agents d'intervenir en toute sécurité dans des conditions satisfaisantes. Le moteur va être démonté, expertisé et révisé pour repartir sur site.

Une pompe pèse quelques dizaines de tonnes.

Ici sont présentés les bains de décontamination de la SOMANU avec des cuves et un couvercle conique sans intervention de personnel en contact.

En 2010, cinq hydrauliques de pompes primaires sont passées dans ce bain. Quinze moteurs de pompes primaires ont été révisés ainsi que des pièces intermédiaires (joints, paliers).

Nous décontaminons également des pompes auxiliaires. Nous avons également travaillé sur 48 mécanismes de commande de « grappes » qui sont des dispositifs pour arrêter les réactions des centrales nucléaires, et avons réalisé des remises en état de conteneurs et d'outillage.

En 2010, il y a eu des maintenances de citernes, d'outillages, des expertises de tubes et d'emballages...

En 2011, sur les six premiers mois, mêmes activités en nombres différents : cinq moteurs de pompes primaires, trois hydrauliques, rotors et cartouches, des expertises sur des pompes auxiliaires.

Des équipes sont intervenues pour la maintenance d'un évapo concentrateur d'effluents de Véolia pour EDF.

Les résultats économiques : un chiffre d'affaires de 7,5 M € avec comme principaux clients EDF et industriels allemands.

Il convient de signaler l'importance de la sécurité au travail, la radioprotection, la sûreté et la gestion des déchets dans l'atelier.

Monsieur Denis GIRAUD présente le bilan de sûreté, sécurité de l'atelier

Monsieur Philippe LETY invite la salle à poser des questions :

➤ ***Question : Que deviennent les liquides qui ont été utilisés pour la décontamination ?***

Ils sont passés sur des résines échangeuses d'ions qui piègent l'activité puis récupérés dans des cuves. Ces résines sont renvoyées dans les filières au propriétaire de l'équipement et l'effluent est envoyé vers une filière de traitement.

Intervention de Monsieur Denis GIRAUD : la maîtrise des risques passe par la maîtrise de la sûreté et de la radioprotection.

En ce qui concerne la sécurité au travail, le bilan est excellent puisqu'il n'y a pas eu d'accident du travail avec ou sans arrêt.

Un taux de fréquence égal à zéro et un taux de gravité égal à zéro depuis plus de 1000 journées. Ce résultat est d'autant plus satisfaisant que le principal de notre activité consiste à manipuler des équipements importants en masse.

Sur l'aspect sécurité, la SOMANU organise annuellement deux exercices de secours à blessé ou d'extinction de feu avec les Sapeurs Pompiers de Maubeuge.

A titre d'information, l'exercice relatif au Plan d'Urgence Interne a été réalisé le 10 décembre 2010.

Tous les mois, est organisée une visite de l'atelier par les sapeurs pompiers afin de mieux connaître les installations.

Trois soins infirmiers ont été dispensés à la suite de contusions.

L'analyse des signaux faibles a amené à porter des casquettes dans les zones de travail : elles sont rouges à l'extérieur de l'atelier et bleues à l'intérieur.

Retour d'expérience : action corrective sur un système de manipulation, on a mis en place un contrat pour réaliser le déneigement des voies de communication pour l'accès au site.

- Sur l'aspect radioprotection, la surveillance réalisée sur les travailleurs est basée sur le respect de la réglementation française qui fixe une limite d'exposition de 20 mSv par an et par personne. Cette limite est plus que respectée puisque notre objectif permanent est une exposition aussi faible possible pour nos travailleurs (principe

ALARA) et le respect d'un objectif interne en plus de dosimétrie individuelle pour les travailleurs. On applique le concept de « propreté de l'atelier » en réalisant des contrôles permanents.

Sur les années 2008, 2009 et 2010 pour la surveillance du personnel, la dose maximale baisse chaque année : 11 – 8 – 6,4 mSv pour les trois années considérées.

L'objectif est de continuer à faire baisser en 2011 cette dosimétrie.

- Sur l'aspect sûreté, deux déclarations d'événement sûreté de niveau 0 sur l'échelle INES à l'ASN. En novembre 2010, un évènement lié à un défaut de périodicité du contrôle du groupe électrogène (décalage entre les documents opérationnels et le document de référence). En juin 2010, un évènement suite à la non reprise de la ventilation liée à un dysfonctionnement d'un automate sur la ventilation
- Sur l'aspect déchets, trois fûts de boues ont été mélangés pour prise d'échantillon et analyse. Les analyses permettront de déterminer un liant utilisé pour confectionner des colis acceptés sur un site de l'ANDRA. En mai 2010, a eu lieu cette opération de reprise.

Les déchets conventionnels, banals et dangereux font l'objet d'une collecte spécifique par des collecteurs agréés pour être éliminés dans des centres de traitement autorisés.

- Sur l'environnement, neuf cent prélèvements sont réalisés et répartis pour 85 % sur la surveillance atmosphérique, 10 % pour la surveillance hydrologique et 5 % pour la surveillance terrestre.

Sur la surveillance atmosphérique, les mesures n'ont pas mis en évidence de marquage particulier. Le rayonnement gamma est en adéquation avec la surveillance réalisée sur la balise de l'IRSN.

Pour les prélèvements terrestres (c'est-à-dire sur l'herbe), il n'y a pas eu de dépôt observé lié à d'éventuelles retombées de l'atelier.

Sur la surveillance hydrologique (nappe phréatique et ruisseau), aucun marquage lié à la présence du site n'a été mis en évidence.

L'ensemble de ces résultats est consigné mensuellement dans le registre national de mesure de l'environnement.

- Sur les transports, le bilan 2010 établi par le conseiller sécurité transport du site nous donne 175 véhicules arrivés sur le site (50 % de France, 50 % de l'étranger). Ces flux de transport concernaient 216 colis. Pour les flux sortants, 204 véhicules (dont 115 vers la France et 89 vers l'étranger) pour 249 colis.

Sur l'exercice 2010 et jusque juin 2011, aucun incident de transport n'a été déclaré. Toutefois, il convient d'évoquer un incident en juillet 2011 concernant la perforation d'un conteneur pour le transport d'un échafaudage. Cette perforation faisait 2 centimètres sur ½ centimètre et était difficilement visible. Elle a été constatée après départ de notre site.

Retour sur l'atelier et ses activités, on voit une structure métallique qui est un confinement dédié à la remise en état des hydrauliques de pompes. Ce sas se trouve à proximité des bains de décontamination et de la cabine Karcher. Il est équipé de sas entrée et sortie séparés pour les intervenants. A chaque fin de chantier un nettoyage est réalisé pour conserver la zone propre (repli de chantier).

➤ *Les évolutions et perspectives 2011 :*

Question de Monsieur Daniel BARBAROSSA : j'imagine qu'il a une traçabilité complète des déchets. Il serait intéressant que l'on ait une information sur la destination ultime des déchets ainsi que leur répartition.

Ma seconde question porte sur le suivi des salariés : on est sur un type d'exposition où la durée joue beaucoup. Est-ce qu'il y a une recherche épidémiologique dans la durée pour les salariés y compris en retraite ?

Dernière question pour les communes qui ont réalisé leur document des risques majeurs : pourrait-on transmettre les risques transport aux communes et de quelle manière est gérée une alerte ?

Monsieur Denis GIRAUD précise que sur la surveillance des travailleurs, il n'y a pas d'étude épidémiologique mais les données médicales sont disponibles. Un suivi médical périodique est réalisé sur l'ensemble des travailleurs et sur la durée de leur carrière et même au-delà.

Réponse de Madame Marie Laure FITAMANT sur la première question : pour ce qui est des déchets générés lors de maintenance sur les équipements de clients exports : une hydraulique arrive pour une prestation dans l'atelier SOMANU, les déchets repartent avec l'équipement expertisé. Les déclarations des déchets sont établies lors de la procédure de retour où ils seront traités dans le pays d'origine.

Par contre, pour des équipements de centrales française où le client est EDF, nous effectuons le tri sur le chantier, les déchets sont collectés en fonction de leur destination (incinérés ou compactés). Nous faisons les gestes jusqu'au bout pour permettre leur traitement en centre de fusion par exemple ou encore en fonction des autorisations, ils peuvent être envoyés dans des matrices définies sur des sites de stockage de l'Andra (en très faible ou faible activités).

Les risques liés aux transports sont identifiés et en fonction de leur impact, nous avons des modes opératoires en cas d'accident. Il existe un plan d'urgence transport en cas de crise.

Intervention de Monsieur CLERC du SIRACED PC (sécurité civile) : pour le monde des élus, vous avez la DDRM (Déclaration Des Risques Majeurs) effectuée par l'Etat d'où la déclinaison du document des risques majeurs au niveau de la commune : le transport des matières dangereuses est un élément important de ce document d'où la demande répétée des Préfets pour la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde quelque soit le transport. Un courrier devrait être envoyé aux communes dans les prochains jours signé par le Préfet relatif à la mise en place dans toutes les communes du département d'un PCS. J'en profite pour vous signaler que le Préfecture peut vous accompagner dans la mise en place d'un PCS.

Monsieur François GODIN complète les réponses sur l'étude épidémiologique. Il précise qu'il n'y a pas d'exigences particulières sur l'étude épidémiologique sur les INBs. Il y a le respect de la réglementation et en particulier les 20 mSv par an. Toutefois ces valeurs

reposent sur une recommandation internationale de la Commission Internationale des rayonnements ionisants qui définit sur la base d'études épidémiologiques les seuils pour les travailleurs du nucléaire. Il y a un travail de suivi si vous avez l'occasion d'aller sur le site de l'IRSN, il y a des bilans sur l'exposition moyenne des travailleurs et notamment les doses prises. Les résultats sont agrégés au niveau national et international et à partir de là, la réglementation est définie. Il y a quelques années la dose limite était de 50 mSv par an et elle a été abaissée à 20 mSv à la suite d'études menées dans ce domaine.

Monsieur Daniel BARBAROSSA comprend bien les seuils mais précise que l'épidémiologie a une approche différente puisqu'elle est tournée vers la personne par la durée pour vérifier qu'au fil de l'histoire et des résultats, il se passe des choses. Ainsi, il prend acte que ce type d'étude est disproportionnée.

Monsieur Michel LO GIACO : vous nous avez dit que certains effluents sont rejetés dans la Flamenne : je suppose que les effluents sont contrôlés avant rejet.
Est-ce que des contrôles sont effectués sur la Flamenne et quelle en est la périodicité ?

Madame Marie-Laure FITAMANT confirme que les effluents sont bien entendu contrôlés avant rejet. Conformément à notre arrêté de rejet, nous avons des prélèvements mensuels dans la Flamenne. Ils sont ensuite envoyés dans un laboratoire agréé et les résultats communiqués à l'ASN.

Monsieur Pierre SIX souhaite savoir si des prélèvements de sédiments sont réalisés ?
Madame Marie-Laure FITAMANT précise qu'il n'y a pas de prélèvements de sédiments. Effectivement dans le cadre du réexamen de sûreté et d'un point zéro sur les bio indicateurs, nous les réalisons de façon spécifique et non pas mensuellement.

Monsieur BRUCHET souhaite savoir si les sirènes sont en état de fonctionner.
Monsieur CLERC précise que le réseau national d'alerte est obsolète.
La mise à l'abri est la priorité absolue par voie téléphonique ajoute Monsieur CLERC.
Par exemple, la centrale nucléaire de Gravelines est capable de prévenir la population à dix kms à la ronde pour les personnes qui ne sont pas sur liste rouge.

Monsieur DANLOUX souhaite connaître les conditions de contrôles des effluents dans la Flamenne.

Madame Marie-Laure FITAMANT précise que l'arrêté de rejet autorise la SOMANU à renvoyer des effluents vérifiés en deçà d'une valeur fixée. Monsieur DANLOUX précise qu'il n'y a aucun graphe et propose d'établir des graphes dans les prochaines CLIs qui reprendraient les évolutions sur plusieurs années.

Monsieur DANLOUX souhaite savoir si ces mesures sont disponibles ? Madame Marie-Laure FITAMANT précise qu'elles sont disponibles dans le Réseau National de Mesures de l'Environnement (RNME) sur le site de l'IRSN pour Monsieur DANLOUX reprécise sa demande sur les 4 piézomètres et en aval de la Flamenne. Madame FITAMANT indique que ces mesures sont également reprises dans le réseau c

Monsieur François GODIN précise que depuis le 1^{er} février 2010, l'ASN et l'IRSN ont mis en place le Réseau National de Mesure de la Radioactivité et de l'Environnement (radioactivité-environnement.fr). Ce site reprend les données pour l'ensemble des sites nucléaires autorisés (atmosphériques, les rejets au sol, les rejets dans les cours d'eau).

Pour citer l'évènement Fukushima, apparaissent toutes les évolutions de la radioactivité dans l'environnement. Dans la région, il existe six balises de détection de la radioactivité de l'IRSN qui mesurent le rayonnement gamma ambiant.

Madame Marie-Laure FITAMANT précise que lors de la visite de cet après-midi, vous pourrez découvrir sur le toit du bâtiment administratif de la SOMANU l'existence d'une balise.

Monsieur Philippe LETY remercie les interventions qui répondent aux objectifs recherchés dans cette CLI de la SOMANU.

Madame Marie-Laure FITAMANT souhaite finir sur les perspectives 2011, quelques actions notamment la mise en place d'une équipe SOMANU pour prévenir le risque incendie. Les boues devront être évacuées, le liant est défini, le bétonnage devrait avoir lieu pour une évacuation des boues. Nous avons rédigé un projet de protocole avec l'hôpital de Maubeuge pour prise en charge d'un blessé contaminé. Ce protocole fera l'objet d'un exercice à la suite duquel il sera signé. Nous avons en projet de signature la convention de rejet avec l'AMVS concernant le déversement des rejets dans le réseau public qui rejoint la Flamenne. Il y a une station dans l'environnement proche de SOMANU qui permet de prélever l'air ambiant : elle doit être modernisée. Un dossier est en cours avec la Mairie de Maubeuge en vue d'agrandir cette parcelle. Nous réalisons également des études dans le cadre du réexamen de sûreté. Le remplacement du dispositif de prélèvement dans la cheminée a été réalisé. Nous nous sommes équipés d'un ballon obturateur qui permet d'isoler les eaux usées et eaux pluviales de la SOMANU en cas d'évènement. Des modifications plus importantes concernent le remplacement de deux portes d'un sas qui permet aux matériels d'accéder à l'atelier.

Nous avons une étude pour modifier les vestiaires chauds (toute personne qui entre dans l'atelier met une tenue de travail et l'enlève en fin d'intervention). Ces vestiaires seront modifiés selon le principe de « marche en avant » afin de séparer les flux d'entrée et les flux de sortie et de séparer les flux hommes/femmes. Ce dossier sera présenté également à l'ASN.

Pour finir, nous envisageons une mutualisation des équipes avec JSPM et des équipes SOMANU. En effet quatorze personnes sont en permanence dans l'atelier : ces experts sur les hydrauliques et les moteurs pourraient intégrer les équipes SOMANU. Cette fusion des équipes permettra une meilleure connaissance des contraintes liées à l'INB par tous et l'amélioration des performances industrielles en supprimant des interfaces.

Monsieur LETY pose une question relative à l'échéancier des projets.

Madame FITAMANT attend les résultats d'un laboratoire pour évacuer les boues. Le protocole avec l'hôpital est prévu d'être finalisé en fin d'année également, de même que la convention de rejet. Le remplacement du dispositif de prélèvement dans la cheminée a été réalisé.

Le questionnaire portait par rapport à la tenue de la CLI de 2012 ?

Madame FITAMANT précise que les deux portes de l'atelier auront été changées, le dispositif d'entreposage de produits sera mis en place de même que les travaux sur les vestiaires (sous réserve de l'accord de l'ASN).

Suite à la question de Mr Bruchet, Madame FITAMANT précise que l'exercice concernant le protocole avec l'hôpital de Maubeuge ne prévoit pas la participation des sapeurs pompiers mais note la volonté de ces derniers à être intégrés.

Question de Monsieur Jean Michel GRIERE qui souhaite obtenir des précisions sur la convention SOMANU/AMVS.

Réponse de Monsieur Michel LO GIACO : il existe entre la CCSA et l'AMVS une convention puisque les effluents de la CCSA sont traités à la station épuration de Maubeuge. Cette convention vous concerne puisque l'AMVS reçoit une contribution de la CCSA pour les prestations réalisées.

Monsieur Philippe LETY passe la parole au représentant de l'ASN pour leur regard sur le suivi de la SOMANU.

3) Présentation de l'ASN sur le bilan de sûreté

Monsieur Medhy MELIN présentera le suivi et la vision des contrôles de la SOMANU et une présentation des suites de l'accident de Fukushima et de son impact (ou études) sur les INB au niveau national.

Intervention de Monsieur Medhy MELIN :

4 points :

- le bilan des contrôles de l'ASN et les faits marquants 2011
- la rénovation du corpus réglementaire relatif aux rejets
- la démarche du réexamen de sûreté en cours
- quelle suite de l'accident Fukushima ?

Point 1 : le bilan du contrôle de la SOMANU par l'ASN et les faits marquants

On s'attachera aux inspections de 2010 (trois inspections) et les lettres de suite sont reprises sur le site internet de l'ASN. Je vous invite par ailleurs à les consulter.

- Une inspection sur la radioprotection, service de contrôle et matériel. Les axes de progrès portent sur la signalisation des zones contrôlées, le document de préparation des activités et sur la gestion des vestiaires.
- Deuxième inspection sur le retour d'expérience de Socatri et FBFC : l'idée est de surveiller l'état des tuyauteries des retentions. On a vérifié un ensemble de points de l'arrêté du 31/12/99 qui est un arrêté spécifique sur la prévention des risques.
Des écarts mineurs mais en nombre important en matière de signalisation et balisage des zones surveillées.
Des points à indiquer sur la démarche Rex Socatri et FBFC une démarche quasi exemplaire et des installations quasi parfaites. On a pointé néanmoins des améliorations substantielles pour la prévention des pollutions et des risques reprises lors de l'intervention de Madame FITAMANT.
- Dernière inspection sur la maintenance : un évènement significatif relatif à la sûreté à savoir que la périodicité des vérifications des groupes électrogènes n'était pas conforme. On a demandé à la SOMANU de vérifier la cohérence de l'ensemble des essais périodiques décrits dans les modes opératoires et les Règles Générales d'Exploitation (RGE) : l'écart détecté était visiblement le seul.

Pour l'année 2011, l'ASN a programmé trois inspections :

La première a eu lieu et a concerné le génie civil et son vieillissement. Les deux prochaines concerneront le transport et les déchets, sujets déjà largement évoqués.

En 2010, un évènement significatif concernant la sûreté.

En 2011, un évènement significatif développé par Madame Marie-Laure FITAMANT concernant les transports avec ce léger percement sur le container. Il est donc nécessaire de rester vigilant car même mineur, il faut éviter d'avoir des incidents d'ordre supérieur.

Le message de l'ASN à la SOMANU est de rester vigilant et encore vigilant.

Les principaux dossiers en cours ou à venir concernent:

1.1 la démarche de réexamen de sûreté : le dossier sera reporté de six mois pour intégrer les évaluations complémentaires de sûreté sur les petites installations comme SOMANU, les évaluations sont moins prioritaires, ce qui explique la décision de l'ASN de reporter les évaluations de 6 mois.

1.2 La révision du corpus réglementaire, on y reviendra par la suite.

1.3 L'aménagement des vestiaires : on a constaté qu'il était possible de faire des efforts en matière de bilan radiologique. Madame Marie-Laure FITAMANT n'a pas présenté de données chiffrées mais il y a des efforts très conséquents qui ont été déjà faits. Il n'empêche qu'il y a des améliorations à faire sur le vestiaire avec le sujet intimité hommes/femmes puisqu'il n'y a pas d'accès séparé entre le vestiaire dédié pour les hommes et celui pour les femmes. L'inspection du travail a relevé une non-conformité par rapport au droit du travail. L'ASN a demandé d'ajouter cet aménagement à son projet.

1.4 Modernisation de la balise radioactive dans l'environnement.

1.5 Restructuration du stockage des produits chimiques qui découle de l'inspection Rex FBFC Socatri.

Le bilan global de l'ASN en 2010 figure dans notre rapport annuel présenté à l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques. Nous dirons que le bilan est satisfaisant, néanmoins des améliorations sont relevées sur l'évacuation des déchets radioactifs, dans la signalisation des zones réglementées et la préparation d'activités dans ces zones.

La SOMANU doit progresser dans la prévention des pollutions accidentelles et du risque d'incendie.

Nous attirons l'attention sur les 4 évènements (sûreté, environnement et transport) qui méritent d'être solutionnés au bon niveau.

Point 2 : la rénovation du corpus réglementaire relatif aux rejets

Quelques mots sur la rénovation du processus réglementaire, le fonctionnement de la SOMANU est encadré un Décret d'Autorisation de Création qui date du 18 octobre 1985 et un arrêté d'autorisation de rejet du 7 août 1986.

Un point est apparu dans la formulation concernant le décret d'autorisation et de création sur la partie rejet d'effluent radioactif gazeux. La prescription est que l'installation ne rejettera pas d'effluents radioactifs. Ce qui veut dire zéro or dans la réalité, on ne parle que de radioactivité artificielle, d'autre part la concentration se mesure à partir d'appareils de mesure qui ont des seuils de détection, le zéro correspond à des valeurs inférieures au seuil de détection. De manière à pouvoir vérifier la mesure, il faut pouvoir fixer une mesure seuil. Tout cela se traduit par une modification des valeurs réglementaires d'une INB. La loi du 13 juin 2006 prévoit que la fixation des seuils de rejets dépend désormais d'une décision de l'ASN soumise à autorisation ministérielle.

La démarche proposée est d'adapter les dispositions réglementaires pour avoir quelque chose de mesurable. De ce fait, il y a obligation de déposer un dossier auprès des ministres en charge de l'environnement et de l'énergie et de vérifier que le dossier est compatible avec l'intérêt de la loi à savoir les intérêts de sûreté et de radioprotection. Une étude d'impact doit être également menée pour présenter l'intérêt dans la réactualisation du contexte. Il y aura une information de la CLI bien évidemment dans le cadre ses obligations réglementaires.

Point 3 : la démarche de réexamen de sûreté

Monsieur MELIN intervient également sur la démarche de réexamen : la réglementation ne donne pas d'autorisation d'exploiter avec une date limite. L'article 29.1 de la loi TSN prévoit une autorisation de création sans limitation de durée. En revanche, la loi TSN prévoit un réexamen de sûreté périodique tous les 10 ans. Elle précise que l'installation peut être définitivement arrêtée par décret si elle présente des risques graves qui ne peuvent pas être prévenus ou de les limiter de façon suffisante. Tous les dix ans, il est nécessaire de réévaluer la sûreté et regarder si elle est compatible par rapport à son environnement. En conclusion, pas de licence à durée déterminée pour les autorisations mais un réexamen tous les dix ans.

La loi spécifie qu'il revient d'apprécier la situation de l'installation au regard des règles qui lui applicables c'est ce que l'on appelle le réexamen de conformité. L'examen de conformité consiste à recenser les exigences en matière de sûreté, ensuite à vérifier que le site est bien conforme à l'ensemble de ces exigences. Il y a toujours des modifications soumises à l'accord de l'ASN. Il y a toujours le vieillissement des installations à prendre en compte. Il y a également une appréciation des risques ou inconvénients que présente l'installation. Pendant 10 ans, il y a des exigences qui évoluent, la suite n'est pas figée. Le site doit donc faire une réactualisation des risques. Concrètement, le site regarde la réglementation française et les pratiques les plus récentes. Il va regarder son propre retour d'expérience et le retour d'expérience français et international. Le réexamen de sûreté va se conclure par un dossier remis au ministre. Pour la SOMANU, il s'agit de la fin 2011. Il devra également indiquer les dispositions envisagées pour corriger les anomalies et améliorer la sûreté.

L'ASN communiquera aux ministres son avis sur le rapport d'examen avec éventuellement un complément de prescriptions techniques. Monsieur MELIN ajoute que les aspects environnementaux font partie du réexamen.

1) une question : suite à Fukushima, y a-t-il eu un renforcement des contrôles ?

Sur la SOMANU, il y a une analyse complémentaire pour examiner le Rex Fukushima.

2) Monsieur Julien SAPORI : examine t-on les problèmes de sécurité ?

Monsieur François GODIN précise que les agressions externes font partie intégrante du réexamen de sûreté.

Monsieur Joel DANLOUX souhaite savoir si des effluents gazeux peuvent s'échapper de la cheminée et leur nature ?

Réponse de Madame Marie-Laure FITAMANT : l'atelier est mis en dépression c'est-à-dire que l'air vient de l'extérieur vers l'intérieur et passe à travers un laveur de gaz et des filtres à très haute efficacité (99 %). Il peut y avoir un aérosol en cobalt présent dans le rejet en cheminée.

Monsieur Joel DANLOUX s'interroge sur la présence éventuelle de tritium et d'halogènes ?

Madame Marie-Laure FITAMANT précise que la SOMANU ne travaille pas avec ce type de radionucléides (tritium, iode ou autres) dans l'atelier, donc pas de trace à la cheminée.

Point 4 : suite de l'incident de Fukushima

Conséquence de l'incident Fukushima : Monsieur François GODIN apporte une information sur la situation actuelle de Fukushima. L'ASN a organisé un centre de crise durant pratiquement un mois (jour et nuit) à l'ASN à Paris.

La centrale de Fukushima comprend six réacteurs à eau bouillante différents des réacteurs en fonctionnement en France. Le combustible des réacteurs un à trois a fondu et le combustible se trouve en fond de cuve, une injection d'azote est réalisée afin de prévenir les risques d'hydrogène.

L'action de l'ASN concerne au niveau national les Evaluations Complémentaires de Sûreté portant sur des directives du Premier Ministre. Parallèlement, la commission européenne a demandé la réalisation de stress tests qui confortent la démarche de l'ASN. Un cahier des charges élaboré en concertation avec l'IRSN a été imposé aux exploitants d'INB. Monsieur GODIN tient à rappeler qu'il y a cinq exploitants nucléaires en France : EDF, Andra, CEA, Areva et un laboratoire de recherche. Le travail s'appuie sur celui de l'association WENRA (Autorités de Sûreté de pays de l'Europe de l'Ouest) qui a travaillé pour élaborer ce cahier des charges. A également participé à sa rédaction, le HCTISN associé dès le début avec en ajout aux demandes de l'ASN un volet sur le suivi des prestataires. Le 5 mai 2011, le cahier des charges a donc été imposé aux exploitants. Parallèlement, en complément de cette évaluation complémentaire, l'ASN mène des inspections ciblées sur les réacteurs mais aussi sur les usines prioritaires.

Ces inspections durent de deux à six jours par site et il est souhaité la participation des membres de CLIs.

Les ECS portent sur six points :

- le risque inondation spécifiquement pour les centrales qui ont besoin de grandes quantités d'eau pour faire fonctionner les installations ;
- le risque sismique ;
- le risque de pertes des alimentations électriques ;
- le risque de perte du dispositif de refroidissement ;
- la gestion opérationnelle des situations accidentelles ;
- les prestataires (point ajouté par le Haut Comité).

Il convient de préciser que la démarche cible le cumul de plusieurs accidents potentiels. Citons à titre d'exemple, la perte des alimentations électriques et la perte du dispositif de refroidissement tel que survenues à Fukushima. Jusqu'à ce jour, on examinait soit l'une ou l'autre des situations.

Ces ECS sont complémentaires aux démarches de sûreté mises en œuvre par l'exploitant et l'ASN. La démarche d'évaluation se superpose au travail de fond réalisé par l'ASN. L'idée est de regarder au cas par cas si la sûreté est perfectible au regard de la situation de Fukushima. Ce retour d'expérience prendra de nombreuses années.

Ce cahier des charges va faire un rappel du dimensionnement des installations et leurs conformités à ces exigences. L'élément nouveau est l'évaluation de la robustesse des installations au-delà de ce à quoi elle est dimensionnée. On évalue les marges de cette robustesse au-delà du dimensionnement (à titre d'exemple les agressions sur le site Fukushima allaient bien au-delà des hauteurs de Tsunami pressenties et de risque sismique).

Il s'agit d'évaluer l'aléa à partir duquel les fonctions fondamentales de sûreté sont perdues. On examine aussi le déploiement de dispositif extérieur de secours de type alimentation électrique.

En terme de calendrier, l'ASN a pris un certain nombre de décisions le 5 mai 2011. Le 1^{er} juin 2011, les exploitants ont fourni une méthodologie concernant cette évaluation.

Pour les installations prioritaires à savoir les 58 réacteurs et quelques installations sensibles d'Areva, les exploitants ont rendu leurs rapports qui sont en cours d'examen par l'ASN et l'IRSN. Un rapport sera rendu par les groupes permanents d'experts qui statueront sur les préconisations qui seront imposées aux exploitants.

En fin d'année, l'ASN communiquera ses conclusions sur ces évaluations complémentaires de sûreté. Parallèlement, il existe des obligations européennes de remise de rapports (stress tests européens). Ces rapports seront également examinés au niveau européen (travail d'harmonisation des prescriptions).

Pour tirer le retour d'expérience de l'accident de Fukushima, cela prendra des décennies. Sur le site l'exploitant a des projets de mise en place d'un confinement. La totalité des eaux radioactives devra être traitée (110.000 tonnes) par évapo-concentration. Il y a également des dispositions relatives à la tenue au séisme. Il y a des sites qui doivent faire l'objet de travaux de confortement.

Autre sujet, la radioprotection des travailleurs. Selon nos informations, six travailleurs ont reçu des doses supérieures à 250 mSv sur 1 mois. D'autres dispositions concernent le suivi en terme sanitaire de la population dans la zone d'exclusion des vingt kilomètres.

Un dispositif de surveillance sur des produits importés éventuellement contaminés a été mis en place sur le fret aérien et portuaire.

Monsieur Philippe LETY souligne l'intérêt de cette présentation. Quoiqu'il en soit, la France a démontré sa capacité à faire face à une situation de cette ampleur. Il faut penser au drame humain. Bien évidemment, il faudra faire évoluer les choses même si cela sort un peu du cadre de la SOMANU car nous ne sommes pas dans la même échelle de risque.

Il y a une centrale en Belgique située dans les Ardennes. Quelle est le dispositif d'alerte pour la population ?

Monsieur François GODIN : sur la centrale de Gravelines, s'agissant du mode d'alerte, il y a la mise en place d'un système appel de la population par le réseau filaire testé le 18 janvier 2011 où plusieurs milliers de personnes ont été contactées avec diffusion d'un message. Ce dispositif a été mis en place par EDF sur l'ensemble de ses sites. Ce système n'est pas de couvrir toute la population présente mais il y a des projets visant à contacter les portables. Il s'agit d'un moyen complémentaire par rapport à des dispositifs existants tels que les sirènes, les dispositifs mobiles avec des hauts parleurs.....

La Belgique possède sept réacteurs dits à eau pressurisée : 3 sur le site de Tihange (sud de la Belgique) et 4 sur le site de Doel (estuaire de l'Escaut). De plus il existe l'Institut des radioéléments près de Bruxelles qui intervient notamment pour le médical.

Nous avons des inspections croisées avec nos collègues Belges de l'autorité fédérale du nucléaire. Nous coordonnons nos interventions. De plus, nous avons le site nucléaire de Chooz, près de Givay, qui se situe à proximité immédiate du territoire Belge.

Monsieur Jacques BROCHET souhaite savoir si l'ensemble des sirènes fonctionnent ?

Monsieur François GODIN : elles sont testées régulièrement

Monsieur Florent CLERC : il faut savoir que France Télécom Orange n'est plus en mesure de le faire. Le réseau d'alerte n'est plus opérationnel. Un courrier d'information a été envoyé à l'ensemble des communes. Un nouveau dispositif devrait être mis en route : le DAIP (système d'alerte et d'information du public) à partir du 4ème trimestre 2011. Les sirènes vont subsister mais le système d'alerte va être adapté au téléphone fixe et portable.

Question de Monsieur Daniel BARBAROSSA : il existe dans chaque commune des stocks de comprimés d'iode dont la durée n'est pas forcément bien appréhendée. Est-ce que ce dispositif a joué un rôle à Fukushima et quelle en est sa véritable utilité?

Réponse de Monsieur François CLERC : pour les pastilles d'iode, nous venons de recevoir une circulaire du ministère de l'intérieur et du ministère de la santé. Les nouvelles pastilles d'iode sont stockées sur un site protégé. En cas d'évènement nucléaire et dans un délai de 12 heures, l'ensemble de la population sera doté de ces comprimés d'iode. Il y aura en novembre des réunions avec les élus spécifiques à ces dotations. Le comprimé d'iode n'a pas de date d'expiration.

Monsieur François GODIN : la situation de Fukushima se caractérise par des rejets continus sur une longue période à un niveau plutôt faible. Les comprimés d'iode sont plus destinés pour faire face à des pics de rejet. Le Préfet demande la prise de comprimés au moment du rejet. Les comprimés d'iode assurent une protection de la population pour une durée limitée.

Monsieur Philippe HANNEQUART: l'iode n'agit pas comme une radioprotection. Elle sature la thyroïde et empêche l'iode radioactif de se fixer à sa place. Elle ne présente pas une action anti iodante. Elle prend la place de l'iode radioactive. Il n'y a pas vraiment de date de péremption ; c'est un halogène et pas vraiment un médicament. Les douze heures doivent être me semble-t-il, un délai relativement correct.

Monsieur Philippe LETY remercie Monsieur Philippe HANNEQUART pour ce commentaire bien utile qui répond à nos interrogations en tant qu'élus. Pour la première fois, nous comprenons qu'il n'y a pas de date limite d'utilisation. Si on avait eu une transparence sur ce sujet, on ne serait pas aujourd'hui amené à se poser des interrogations sur l'utilisation de ces comprimés d'iode.

Merci à Messieurs François GODIN et Medhy MELIN je passe la parole à Madame Marie-Laure FITAMANT pour la démarche de sûreté de la SOMANU

4) Point sur la démarche de réexamen de sûreté

Madame Marie-Laure FITAMANT évoque la démarche amorcée en 2010 et 2011.

Deux volets : l'analyse de la conformité et la réévaluation de sûreté. Cette dernière se base sur le retour d'expérience de l'atelier, la surveillance de l'installation, le vieillissement, l'obsolescence des installations et les perspectives d'évolutions de l'installation dans les dix ans à venir.

Pour l'analyse de conformité, nous nous basons sur les textes réglementaires et l'arrêté du 31 janvier 1999, les demandes exprimées par l'ASN, le référentiel interne de l'atelier comportant des règles générales d'exploitation, l'étude déchets, le plan d'urgence interne et le référentiel des exploitants qui garantit la sûreté des installations que sont le confinement et l'irradiation et enfin l'état des consignes.

Dans l'évaluation de conformité, nous prenons en compte l'évolution de l'installation qui intègre les instructions de dossiers spécifiques, les « petites » modifications prises en compte, les modifications physiques sans remettre en cause l'équipement en tant que tel.

Dans l'état de conformité sont pris en compte le vieillissement, le bilan de la surveillance. Nous analysons le retour d'expérience de la maintenance réalisée.

La réévaluation de sûreté deuxième volet : elle s'appuie sur nos bilans de radioprotection, d'exploitation de sécurité du travail, des déchets, de la surveillance environnementale et du bilan des exercices d'incendie, du retour des incidents survenus. Sont prises en compte également les évolutions des voies de communication : le réseau aérien, les voies de circulation, les risques naturels (séisme, inondation, foudre).

Un autre thème concerne également la situation des accidents.

Un volet spécifique s'attache à étudier la prise en compte des facteurs organisationnels et humains, la radioprotection et les incendies.

Autre question : que devient l'installation en cas de perte d'utilités suite à Fukushima à savoir le courant, l'eau ?

Il convient de souligner que cette installation est statique (pas de risque de réactions en chaîne).

Nous étudierons aussi les situations d'urgence sans l'intervention du SDIS avec nos propres ressources.

Monsieur Philippe LETY remercie la SOMANU pour cette intervention.

5) Vote de l'adhésion à l'Association Nationale des CLI (ANCCLI) et du budget

Monsieur Philippe LETY propose de passer à la partie administrative. On évoquera le budget et les activités de la CLI. J'avoue que le travail de l'ASN est de nature à nous rassurer.

En 2010 sur cet aspect budgétaire, nous avons eu quelques échanges. Monsieur Christian BATAILLE avait constaté la faiblesse du budget 2010. Ce budget 2010 était établi à hauteur de 5 000 € Nous avons consommé l'ensemble de ce budget prévisionnel. L'ensemble des dépenses et de recettes ont été bien évidemment équilibrées.

Avant de parler du budget 2011, je souhaite aborder l'adhésion de cette CLI à l'Association Nationale des CLIs (ANCCLI). Nous nous sommes rendus avec Monsieur Laurent ROUSSEL à la journée nationale des CLIs fin 2010 où nous avons mesuré l'importance d'intégrer dans cette structure qui serait bénéfique au fonctionnement de cette instance. Cette adhésion a un coût de 1 000 € Je voulais vous demander d'adhérer à l'ANCCLI et réserver une partie du budget 2011 à cette adhésion. Je tiens à préciser à cette occasion que l'ASN participe à hauteur de 50 % au fonctionnement global de cette CLI et je les en remercie vivement. Je mets au vote cette adhésion à l'ANCCLI. L'adhésion est votée à l'unanimité et je tenais de même à vous en remercier.

Nous devons procéder à la désignation des membres de notre CLI qui siégeront à l'ANCCLI. Un représentant pour chaque catégorie : élus, organisations syndicales, associations et personnalités qualifiées.

Nous avons recueilli des candidatures pour chacun des collèges mais je ferais également appel à candidatures dans un souci de démocratie.

Pour ce qui concerne les élus, nous avons reçu la candidature de Monsieur Christian BATAILLE qui s'excuse de pouvoir être à nos côtés.

Pour les associations de protection de l'environnement : Monsieur Jacques LOMBARD qui s'excuse également de ne pas être présent, pour les organisations syndicales, Monsieur Bernard DELCAMBRE de la SOMANU, pour les personnalités qualifiées, Monsieur Pierre SIX de la Chambre Régionale d'Agriculture.

Je fais appel à candidature.

Pour les élus, Monsieur LO GIACO rejoint la position de Monsieur BARBAROSSA qui préférerait que ce soit le Président de la CLI qui représente le collège des élus.

Monsieur LETY est présent en tant que Président de la CLI de par les statuts de l'ANCCLI, s'ajoute à cela quatre autres membres de cette CLI soit au total cinq membres de la CLI de la SOMANU.

Je propose la désignation de Monsieur Christian BATAILLE : trois abstentions

Monsieur Christian BATAILLE est désigné représentant des élus à l'ANCCLI.

Jacques LOMBARD : il y a une autre candidature celle de Monsieur Joël DANLOUX.

Pour la candidature de Monsieur Joël DANLOUX : trois votes favorables et celle de Monsieur Jacques LOMBARD onze votes favorables et six abstentions.

Monsieur Jacques LOMBARD est désigné représentant des associations à l'ANCCLI.

Pour Monsieur Bernard DELCAMBRE : vote à l'unanimité et pas d'autres candidatures.

Pour Monsieur Pierre SIX vote à l'unanimité.

Nous pouvons passer au budget 2011. La ventilation du budget 2010 est reprise dans les documents mis sur la clef USB.

Pour l'année 2011, un budget proposé en augmentation avec un montant de 10 000 €

Les catalogues, imprimés et publications, nous avons prévu en cas de nécessité de publier une feuille et au-delà de cela nous aurons peut être le besoin de communiquer tout en sachant que nous avons à notre disposition l'outil Internet du Conseil Général.

Je vous soumetts ce budget pour approbation. Le budget est voté à l'unanimité. Je vous remercie pour votre confiance.

6) Retour sur la visite du CSFMA de Soulaines

Un mot sur la visite de Soulaines du 4 mars 2011, intervention de Monsieur Laurent ROUSSEL : une dizaine de membres ont en effet participé à cette visite. Nous avons été accueillis sur place par des représentants de l'ANDRA et également par le Président de la CLI du centre de stockage de Soulaines, Mr Dallemagne. Laurent Roussel souligne la qualité de l'accueil réservée aux groupes de participants par l'exploitant sur place mais également par le Président de la CLI locale.

Il s'agit d'un CSFMA : Centre de Stockage de déchets de Faible et Moyenne Activité. Une partie des déchets (technologique, gants, blouses, filtres...) de la SOMANU est conditionnée et entreposée sur ce site.

Quelques chiffres : mise en service en 1992 – durée d'exploitation soixante ans suivie d'une phase de surveillance de trois cent ans – superficie de cent hectares dont trente dédiés au stockage.

Les membres ont eu l'occasion de visiter et découvrir l'itinéraire des colis de déchets. Un colis est constitué de déchets et d'un matériau d'enrobage. Les colis stockés sont composés de déchets radioactifs, d'une matrice (béton qui apporte une capacité de confinement) et d'un conteneur acier ou béton dans lequel se trouve la matrice.

Les différentes étapes sont les suivantes : réception des camions, conditionnement des colis, stockage dans des alvéoles en béton et enfin couverture par une dalle béton ferrillée.

Le groupe a également visité le réseau de galeries souterraines construit sous les ouvrages de stockage. Un réseau séparatif recueille les eaux de pluie et les éventuelles infiltrations qui pourraient traverser les ouvrages de stockage.

Monsieur Philippe LETY remercie tout particulièrement les membres de la CLI pour leur participation active et leur intérêt suscité pour l'installation de la SOMANU. Il invite les membres à lui faire part de leurs idées de visite. Cette visite pourrait concerner les centrales nucléaires de Gravelines et Chooz. Laurent ROUSSEL se chargera de contacter les membres intéressés et d'organiser la visite.

Mme Ducanhez

Monsieur François GODIN propose de visiter une opération qui aura lieu à Gravelines d'avril à octobre 2012 à savoir le remplacement des générateurs de vapeur.

- Etaient présents

Monsieur	Philippe LETY	Président de la CLI, Conseiller Général
Madame	Dominique DUCANCHEZ	Secrétaire Générale Sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe
Monsieur	Nicolas LEBLANC	Assistant de Madame Christine Marin Députée du Nord
Monsieur	Michel MANESSE	Conseiller Général du Nord délégué aux économies d'énergie
Madame	Brigitte BARON	Chargée de mission Région Nord-Pas-de-Calais
Monsieur	Michel MANESSE	Conseiller Général du Nord délégué aux économies d'énergie
Monsieur	Michel LO GIACO	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
Monsieur	Didier WILLOT	Communauté de Communes Sambre Avesnois
Monsieur	Serge REVE	Adjoint au Maire de Boussières-sur-Sambre
Monsieur	Philip PUTZEYS	Conseiller Municipal de Feignies
Monsieur	Francis ALIBERT	Conseiller Municipal d'Hautmont
Monsieur	Guisepe ASCONE	Conseiller Municipal de Louvroil
Monsieur	Michel SELOS	Conseiller Municipal de Neuf-Mesnil
Monsieur	Jean-Michel GRIERE	Conseiller Municipal de Saint-Rémy-du-Nord
Monsieur	Jean-Bernard SZCZEPANSKI	Trésorier de l'association Environnement Sambre Avesnois
Monsieur	Yannick LEFINT	Coordinateur Territorial de Nord Nature Bavaisis
Monsieur	Joël DANLOUX	Nord Nature Environnement
Monsieur	Bernard DELCAMBRE	Délégué syndical CFDT (SOMANU)
Monsieur	Alexandre GAVAZZI	Chambre Départementale de Commerce et d'Industrie
Monsieur	Pierre SIX	Chambre Départementale d'Agriculture
Monsieur	Philippe HANNEQUART	Vice-Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins
Monsieur	François GODIN	Chef de division de l'ASN
Monsieur	Medhy MELIN	Inspecteur Sécurité, ASN
Monsieur	Thierry SCHIETECATTE	Président Directeur Général de la SOMANU
Madame	Marie-Laure FITAMANT	Directeur d'établissement de la SOMANU
Monsieur	Denis GIRAUD	Responsable Qualité-Sûreté nucléaire-Radioprotection-Environnement SOMANU
Monsieur	Yvon MILLE	Directeur technique, SOMANU
Mademoiselle	Emilie DHONDT	Chargée de communication, JSPM/AREVA
Monsieur	Jérôme GRENOUILLET	Responsable des interventions JSPM sur SOMANU
Monsieur	Laurent ROUSSEL	Chef du service Risques-Nuisances-Déchets, Conseil Général du Nord
Monsieur	Matthieu LEFEBVRE	Directeur Adjoint Direction Environnement Conseil Général du Nord
Madame	Annie DEJAEGHERE	Assistante, Conseil Général du Nord
Mademoiselle	Emilie GALLOIS	Stagiaire, Conseil Général du Nord

Monsieur	Julien SAPORI	Commissaire de Police de Maubeuge
Monsieur	Philippe BEAUMONT	Chef de centre DDTM
Monsieur	Francois CLERC	Chef de bureau Information et Sensibilisation SIRACED PC
Monsieur	Jacques BROCHET	Centre d'Incendie et de Secours de Maubeuge

- Etaient excusés

Monsieur	Olivier ANDRE	Sous Préfet de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe
Monsieur	Michel PASCAL	Délégué Territorial ASN
Monsieur	Christian BATAILLE	Député du Nord
Madame	Christine MARIN	Députée du Nord
Monsieur	Paul RAOULT	Sénateur du Nord
Monsieur	Philippe DRONSART	Conseiller Général du Nord délégué au Conseil Départemental des Jeunes
Monsieur	Joël WILMOTTE	Conseiller Général du Nord
Monsieur	Patrick WIERRE	Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens
Monsieur	Patrick GOLINVAL	Secrétaire Général Union Locale FO
Monsieur	Emmanuel FAURE	Directeur Général d'Atmo Nord/Pas de Calais
Monsieur	Vincent LEMMONIER	Commandant de la Gendarmerie d'Avesnes-sur-Helpe